

Emploi et productivité, contribution à la croissance économique

2004/2188(INI) - 20/04/2005

La commission a adopté le rapport d'initiative de Mme Ona JUKNEVICIENE (ADLE, LT) sur l'amélioration des conditions de la croissance économique et la création de possibilités d'emploi. La commission reconnaît l'importance de la libre circulation des travailleurs dans l'Union européenne et invite dès lors les États membres à réexaminer la durée de la période transitoire fixée pour les nouveaux États membres en matière de libre circulation des travailleurs, dans le but d'éliminer tous les obstacles à la mobilité du travail.

Le rapport réaffirme le bien-fondé des objectifs de la stratégie de Lisbonne et est d'avis que ces objectifs devraient être la priorité des priorités de l'Union européenne pendant les cinq années à venir. Il considère le pacte de stabilité et de croissance comme un élément indispensable à l'emploi et à la productivité, et expose une série de facteurs contribuant de manière capitale à cette fin: les investissements publics au niveau national et communautaire, une Union économique et monétaire réussie et durable, des réformes structurelles d'une ampleur globale, la fourniture de services publics, l'innovation et l'esprit d'entreprise, un marché intérieur renforcé combiné à une réforme du marché du travail et à des marchés des capitaux intégrés, en accordant une attention particulière aux services, et une mobilité des travailleurs améliorée.

La commission a également formulé certaines recommandations plus ciblées. Comme conditions à la croissance et à l'emploi, il y a lieu d'accorder une attention accrue «à l'amélioration de l'efficacité des marchés, de l'innovation technologique, des systèmes de formation et d'éducation, de la compétitivité et de la productivité». Les députés soutiennent des mesures de financement en faveur des PME, notamment des mesures indirectes visant à créer un environnement favorable aux PME, comme la simplification de la législation et de meilleures évaluations d'impact. Ils réclament des mesures en faveur du vieillissement actif, par lequel l'expérience et les connaissances des travailleurs plus âgés seront exploitées et les retraites anticipées, qui sapent le potentiel du marché du travail, découragées.

Enfin, la Banque européenne d'investissement doit intensifier son action en encourageant l'intervention dans les domaines de l'innovation technologique et des systèmes de formation et d'éducation.